



Région  
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller  
35700 Rennes  
☎ 02 23 21 36 50  
☎ 02 23 21 14 39  
psbretagne@wanadoo.fr

# Notes & Arguments

Canal Socialiste  
N° 18- 24 janvier 2006

## ARDE:

# Affirmer la vocation stratégique de la Région

La Région Bretagne vient de lancer son agence régionale de développement économique : (ARDE) qui lui permettra de faire évoluer le modèle de développement breton, qui fut à l'origine du puissant essor économique et social des dernières décennies. Le Conseil régional entend, ainsi, jouer un rôle de pilotage stratégique afin que les capacités des entreprises de Bretagne trouvent pleinement à s'exprimer. L'action de l'ARDE couvre quatre grands domaines : **l'innovation technologique, l'international, l'initiative entrepreneuriale et l'innovation sociale** et, ce, afin de conjuguer l'efficacité économique et la recherche conjointe du progrès social et humain.

### Sur quels fondements repose la volonté régionale de jouer un rôle stratégique dans le domaine du développement économique ?

D'abord, la Bretagne, forte d'un esprit de cohésion, constitue un **espace géographique pertinent** pour la mise en réseau des acteurs et l'élaboration de stratégies de filières efficaces. Ensuite, les compétences des Régions dans le domaine économique ont été renforcées par les lois du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui leur attribuent notamment un **rôle de coordination de l'en-**

**semble des acteurs du secteur.** Cette fonction s'avère d'autant plus indispensable que la coexistence, dans le champ du développement économique, de multiples outils exige qu'un effort de rationalisation soit entrepris.

### Comment se traduit la volonté de la Région d'intervenir dans ce domaine ?

Conformément à la loi du 13 août 2004, le Conseil régional de Bretagne a décidé, par une résolution adoptée à l'unanimité lors de la session de décembre 2004, d'assumer l'élaboration d'un **Schéma régional de développement économique (SRDE)**. Seule une



concertation réelle et approfondie, réunissant l'ensemble des acteurs économiques et politiques bretons, peut permettre d'aboutir à une réalisation d'un document de qualité, porteur d'une véritable ambition collective. Une telle exigence impliquant du temps, le Schéma ne sera présenté à l'assemblée régionale qu'à la session de juin 2006.

### Quels en seront les objectifs essentiels ?

Le Schéma régional entend dessiner les grands axes d'une nouvelle stratégie pour le développement économique de la Bretagne, par :

➔ **La réalisation d'un diagnostic partagé.** Préalablement à l'élaboration de toute problématique de développement, il convient que la Région et ses partenaires s'assurent d'une réelle convergence de vues quant aux forces et faiblesses de notre économie, aux menaces susceptibles de la fragiliser, aux opportunités qui s'offrent à elle. Ensuite seulement, il deviendra possible de définir les défis à relever et les grandes orientations à retenir.

➔ **L'instauration d'un modèle de gouvernance propre au domaine du développement économique régional.** Il est nécessaire d'aboutir à une meilleure coordination entre les différents intervenants publics, ainsi qu'à une clarification des rôles entre les collectivités et les multiples opérateurs du secteur. Une bonne gouvernance implique que chacun, à son niveau d'intervention, trouve sa place dans le dispositif, et suppose un dialogue permanent entre les acteurs publics, notamment la Région, et les entreprises et partenaires sociaux.

➔ **La mise en œuvre d'une coordination efficace des outils proposés par les différents intervenants.** Le but consiste ici à supprimer ou à regrouper certains d'entre eux et, le cas échéant, à en créer de nouveaux. Les aides ne doivent plus être appréhendées comme la finalité ultime de l'action économique, mais bel et bien comme des instruments au service d'objectifs stratégiques globaux.



### Quelle est la composition de l'ARDE ?

Le Conseil régional de Bretagne et tous les organismes économiques dans lesquels il détient des participations, les Conseils généraux, les agglomérations, des chefs d'entreprises, des représentants syndicaux, la Chambre de l'économie sociale, les chambres consulaires (Commerce & Industrie, Agriculture, Métiers), Bretagne Innovation, Bretagne International, et l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail.



## Quels sont les rapports entre ce Schéma et l'Agence régionale de développement économique (ARDE) ?

Si le Schéma se donne comme objectif la définition d'une stratégie régionale en matière de développement économique, **l'Agence en constitue le principal vecteur**. Après avoir délibéré favorablement sur son projet de création le 30 juin dernier, l'assemblée régionale en a adopté les statuts à l'occasion de la session d'octobre. Il aurait pu paraître plus pertinent d'attendre le bouclage définitif du Schéma avant de fonder un instrument à son service. Mais l'urgente nécessité d'améliorer le fonctionnement de dispositifs économiques a conduit le Conseil régional à agir au plus vite l'Agence.

## Pourquoi la Région a-t-elle pris l'initiative de créer cette Agence ?

Parce qu'elle n'a **ni les moyens, ni la volonté d'exercer en interne l'ensemble des tâches inhérentes au développement économique**. Les règles de fonctionnement des collectivités locales, en particulier, rendent malaisée la mise en œuvre d'actions de ce type. De fait, la Région a tout intérêt à confier la maîtrise d'ouvrage de certaines de ses interventions à un opérateur dédié.

## Quelles seront les principales fonctions de l'ARDE ?

Elle constituera d'abord **une force de propositions**. En raison de ses relations privilégiées avec les acteurs de terrain, l'Agence sera en mesure d'apporter à la Région toute information lui permettant d'affiner ses politiques et d'en améliorer l'efficacité. Elle se dotera d'ailleurs des moyens nécessaires afin

d'exercer une fonction d'observation et de veille.

Elle exercera d'autre part **une mission de coordination des différents acteurs**, de manière à favoriser la complémentarité de l'action des divers intervenants au sein d'un même domaine (soutien à l'internationalisation, à l'innovation, au développement de l'entrepreneuriat...). Cette fonction réclame le développement des moyens permettant la mutualisation des outils nécessaires à l'ensemble des partenaires (extranet notamment).

Enfin, elle assurera **la promotion économique de la Bretagne**. Ses efforts porteront en particulier sur la recherche d'investisseurs nouveaux et de partenariats internationaux pour les acteurs économiques régionaux. Elle s'attachera en outre à promouvoir nos pôles de compétitivité.

Son activité s'exercera exclusivement dans les **domaines de l'initiative entrepreneuriale (création et transmission d'entreprises), de l'innovation technologique et sociale, enfin de l'international**.

Par l'affirmation de sa vocation stratégique en matière de développement économique, la Bretagne se donne les moyens de répondre aux grands défis de notre temps. En initiant les changements et non en les subissant, elle saura y faire face sans pour autant renier ces valeurs auxquelles nous restons indéfectiblement attachés, – la qualité du travail, la préservation de l'environnement et l'aménagement équilibré des territoires.

